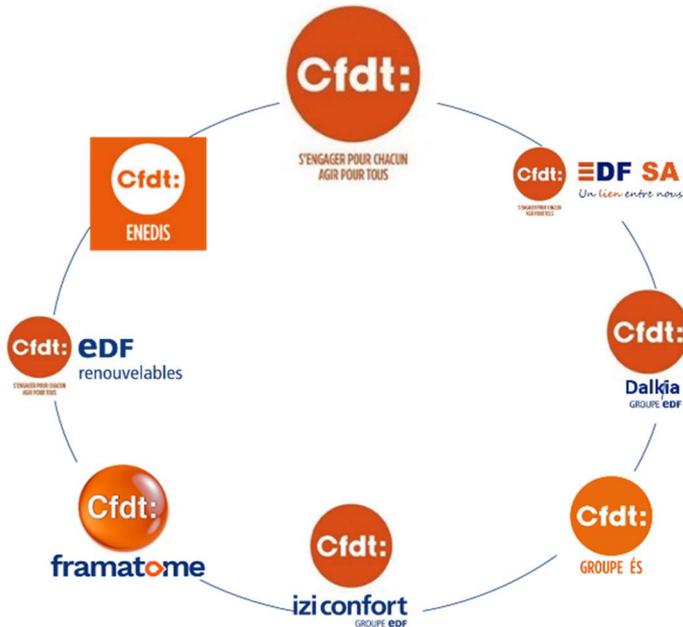




4 octobre 2022



VOUS AVEZ DIT MOBILITE GROUPE EDF, QUESAKO ?

En avril 2022, la **Cfdt** a débuté les négociations sur un éventuel accord Mobilité Groupe. L'objectif de cet accord est de faciliter la mobilité au sein du groupe EDF y compris donc dans les filiales (*hors RTE*) avec une volonté de rendre les offres d'emploi compréhensibles par l'ensemble des salariés du Groupe. Ce projet d'accord concerne à la fois les salariés mais également les alternants, stagiaires et doctorants.

Différentes bilatérales et séances entre la Direction et les organisations syndicales ont eu lieu tout au long de l'année pendant lesquelles la **Cfdt** s'est pleinement investie en étant constamment force de propositions notamment sur les mesures d'accompagnement à la mobilité.

La séance conclusive du 14 septembre dernier ne répond pas complètement à la volonté de la **Cfdt** de voir un accord mobilité Groupe avec de réelles garanties sociales et financières. Pour que cet accord s'inscrive pleinement dans la Politique du Groupe en matière de mobilité, des améliorations doivent être apportées.

Des revendications légitimes pour les salariés, osons voir plus loin !

La **Cfdt** a d'ores et déjà fait connaître à la Direction les compléments qu'elle souhaite voir ajouter sur cet accord.

Pour la **Cfdt**, les salariés en mobilité doivent :

- Pouvoir être au statut des IEG pour ceux qui le souhaitent et/ou qui le demandent ;
- Bénéficier de primes ou de l'Article 30 de façon systématique que ce soit pour une mobilité géographique et/ou fonctionnelle et au-delà des mobilités prioritaires/emplois en tension ;



A cela, la **Cfdt** demande que les salariés en mobilité bénéficient d'une rémunération non pas a minima en maintenant l'ancienneté et la rémunération nette globale du salaire mais bien à une **augmentation du salaire** avec la prise en compte des éventuelles pertes de salaire dans le cadre de la rémunération variable.

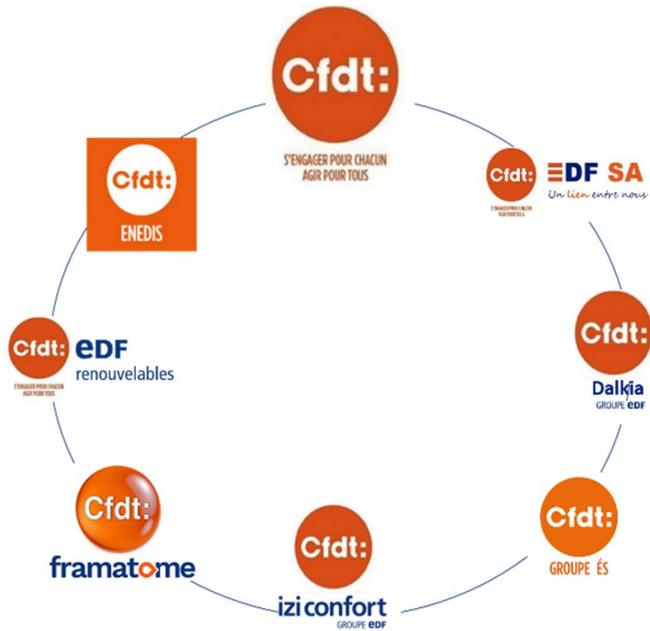
En effet, la **Cfdt** n'est pas en phase avec l'étude d'équivalence qui est présentée aux salariés puisque celle-ci n'intègre pas l'ensemble des éléments de la rémunération variable.





framatom

Courbevoie - Jeumont - Lyon - Rugles - Romans-sur-Isère - Chalon/Sully -
Ugine - Montbard Maubeuge - Montreuil-Juigné - Le Creusot - Saint-Marcel -
Paimboeuf - Jarrie - Grenoble - Corys - Arc - Intercontrole



La **Cfdt** insiste sur l'importance de la **reconnaissance des compétences** liées aux activités et aux responsabilités confiées lors d'une réintégration au sein d'EDF SA ou lors d'un départ vers une autre filiale.

Le projet d'accord intègre la mise en place d'un comité de suivi. Or, la **Cfdt** considère **qu'un comité de pilotage** a plus de sens dans la cadre de cet accord. Ce dernier permettra de s'assurer de la bonne application de l'accord Mobilité Groupe avec une meilleure visibilité sur les axes de progression.

La **Cfdt** vous informera rapidement des suites données par la Direction. N'hésitez pas à prendre contact avec vos délégués syndicaux pour plus d'information.

Pour la Cfdt, la mobilité au sein du groupe EDF doit être une force !

REJOIGNEZ-NOUS AU COEUR DU RÉACTEUR !



FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT
47/49, avenue Simon Bolivar - 75019 Paris - Tél. : 01 56 41 53 00 - Fax : 01 56 41 53 01
Site internet : www.fce.cfdt.fr / Abonnez-vous à la Newsletter !

